-A +A

Transparence

La transparence des finances publiques est une condition sine qua non de la gouvernance de l'action publique. Au-delà de l'amélioration de la gouvernance, la transparence des finances publiques constitue un enjeu majeur de la démocratie. Sa concrétisation se base d'une part, sur l'adoption de nouveau principes des finances publiques comme le principe de la sincérité selon lequel les comptes de l'Etat et les hypothèses qui président à l'élaboration des lois de finances doivent être sincères, et d'autre part, sur l'institution de nouvelles règles financières visant la maîtrise du déficit budgétaire et une meilleure appréciation du patrimoine de l'Etat et de sa situation financière.

- Principes des Finances Publiques [1]
- Règles financières [2]

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances

Source URL: http://lof.finances.gov.ma/fr/piliers-de-la-lof/transparence

Liens
[1] http://lof.finances.gov.ma/transparence/principes-des-finances-publiques
[2] http://lof.finances.gov.ma/transparence/regles-financieres

(c) Direction du Budget - Ministère de l'Economie et des Finances 2024